

Mende, le 28 juin 2016

L'inspecteur d'académie - directeur académique
des services de l'éducation nationale de Lozère

à

Mesdames et Messieurs les lauréats du CRPE
session 2016

Division des Ressources
Humaines et des Emplois du 1^{er}
degré
Chef de division
Claudie David

Affaire suivie par
Pascale Pradeilles

Téléphone
04 66 49 51 13

Télécopie
04 66 49 15 81

Courriel
pascale.pradeilles
@ac-montpellier.fr

Direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
de la Lozère

Rue de Chanteronne
BP22
48000 Mende

Objet : Affectation des lauréats du CRPE – Année scolaire 2016-2017

Réf. : - circulaire n°2014-080 – bulletin officiel n° 25 du 19 juin 2014

Vous venez d'être admis au concours de recrutement des professeurs des écoles dans l'académie de Montpellier et vous serez affectés dans le département de la Lozère.

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes félicitations pour cette brillante réussite

La présente note a pour objet de vous fournir les premières informations relatives à votre prise de fonction en tant que professeurs des écoles stagiaires (PES) à la rentrée de septembre 2016.

I – Affectation en école (stage en responsabilité):

Vous voudrez bien vous présenter le **vendredi 01 juillet 2016 à 14h à la DSDEN de la Lozère.**

Vous trouverez en pièces jointes la liste des supports disponibles et la liste de classement des lauréats.

Il est vivement conseiller de vous munir de la liste des supports disponibles pour la réunion du vendredi 01 juillet.

En cas d'indisponibilité majeure et dûment justifiée, deux options se présentent :

- Vous souhaitez vous faire représenter. Vous pouvez donner procuration à la personne de votre choix qui devra présenter les pièces suivantes : procuration écrite, copies des cartes d'identités du représenté et du représentant.
- Vous ne souhaitez pas vous faire représenter. Il sera alors procédé à une affectation d'office par l'administration.

II – Documents demandés :

Les documents ci-dessous sont à fournir le vendredi 01 juillet.

- 2 photocopies de votre carte d'identité (recto-verso) au format A4
- 2 photocopies de la carte vitale ou de l'attestation de sécurité sociale au format A4
- 2 relevés d'identité bancaire ou postaux avec IBAN et adresse. (les chèques barrés ne sont pas acceptés)
- Selon votre situation de famille, 2 photocopies de votre livret de famille tenu à jour, ou de l'attestation de PACS, ou de l'attestation de concubinage ou attestation de divorce.

L'ensemble de ces pièces est nécessaire à la constitution de votre dossier administratif et de votre prise en charge financière. Toute modification ultérieure de coordonnées devra être signalée à la DRHE à ce.ia48drh@ac-montpellier.fr

III- Demande de révision d'affectation :

Vous avez la possibilité de formuler une demande de révision d'affectation pour les quatre autres départements de l'académie. Cette demande doit être adressée à Madame le Recteur-Service SCPE 1^{er} degré. Vous devez joindre l'ensemble des pièces justificatives nécessaire à l'étude de votre dossier. Ces révisions ne sont accordées qu'à titre tout à fait exceptionnel pour prendre ne compte les situations personnelles, familiales et/ou économiques particulièrement difficiles. Les situations médicales nécessitant des soins spécifiques sont les plus susceptibles de recevoir une suite favorable.

Mes services sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

 L'inspecteur d'académie – Directeur des services
de l'éducation nationale de Lozère

Jean-Pierre Geneviève